



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 18 OCTOBRE 2018
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean Marc, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie.

Membres excusés : BESSON Guy, FAURE Pierre Paul.

Secrétaire de séance : ECLERCY Jean Paul.

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite acquérir les parcelles F792, F859, une bande de terrain sur la parcelle F 862, toutes situées au cœur du village, ainsi qu'une bande sur les parcelles F571 et F572 situées à la Garde.

Ces acquisitions permettront de réaliser les projets suivants :

- L'enfouissement de la ligne HTA qui relie la départementale RD 71 au nord de la commune à l'écoquartier et les futurs logements OPAC.
- L'installation d'un transformateur pour renforcer la distribution de l'électricité dans les quartiers de la croix et du bourg.
- L'acquisition d'un bâtiment de 160 m² qui servira de local technique.
- La réalisation d'un cheminement piétonnier sur la parcelle F859 pour relier les futurs logements OPAC à l'espace public de l'ancienne école.
- La création de parkings pour remplacer ceux qui seront supprimés chemin de la vigne.
- La réalisation d'un chemin piétonnier et d'une haie bocagère pour relier les équipements du City Stade.

Le montant de ces acquisitions de terrains est fixé à 81 200 €, la bande de terrain sur les parcelles F571 et F572 est cédée à titre gratuit. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

MODALITES DU CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

Monsieur le Maire informe que le compte personnel de formation (CPF) se substitue au droit individuel de formation (DIF) et permet aux agents de suivre des formations. Il propose que la commune prenne en charge 50% des frais de formation et de déplacement avec un plafond fixé à 300 € par agent et par an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA CANTINE

Suite à la demande d'une association et par soucis d'équité, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir un coût annuel de 100€ maximum pour toute location de la salle de la cantine par une association meysarde qui l'utilise pour des activités régulières, non pécuniaires, avec accord préalable de la mairie, autres que toutes manifestations festives.

DEMANDE D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part de la demande des élèves de l'école primaire de faire réaliser un tracé de piste cyclable et une marelle dans la cour de l'école. Il dit que ce sont les agents municipaux qui les réaliseront. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que l'association MEYRISTEME organise comme chaque année maintenant un marché de Noël au profit du Téléthon et demande une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et dit que les frais de nettoyage seront à la charge de l'association.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Il dit que ce rapport est accessible au public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

AVANCEMENT DU PROJET DE LOGEMENTS OPAC

DU RHONE, CHEMIN DE LA VIGNE

Monsieur le Maire expose toutes les avancées concernant le projet des futurs logements OPAC. Il dit que ceux-ci auront une norme BBC-20% et que compte tenu de leur éloignement et de la performance énergétique du bâtiment, ils ne seront pas reliés au futur réseau de chaleur.

ORGANISATION DE LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire détaille le déroulé de la cérémonie du 11 novembre et la participation de tous les intervenants. Il rappelle que toute la population est invitée pour cette cérémonie.

DEPLACEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Monsieur le Maire explique que le l'entrée nord du village, au lieu dit La Garde constitue une zone accidentogène, notamment lors du ramassage scolaire. Il propose de prendre contact avec le Département pour étudier une possibilité de déplacer rapidement le panneau d'entrée afin que la commune puisse créer un passage piéton et assurer un ralentissement des véhicules.

QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciement du Comité de la Batteuse.
- Les pompiers de Haute Rivoire organisent leur traditionnelle Sainte Barbe le 24 novembre à 17h30

Philippe GARNIER
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 novembre 2018 à 20h30.